

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatre avril deux mille vingt cinq à 14 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues-Moissac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Daniel BERTHEOL, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, Xavier FOURNAL, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Jennifer DEVEZE, David GENEIX, Éric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Félix ROCHE, Jean RONGIER, Claire TEISSEDRE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Denis DELPIROU, Jennifer DEVEZE pouvoir à Philippe ROSSEEL, Éric JOB pouvoir à Xavier FOURNAL

Date et affichage de la convocation : 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD

Membres en exercice : 60

Présents : 38 – Pouvoirs : 3 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Modification de la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées suite à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-17 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu l'article 1609 *nonies* C du Code général des impôts ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2020-CC-126 du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant création et nomination des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

Considérant que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant que cette commission procède à l'évaluation des charges transférées à la suite d'un transfert de compétence ;

Considérant qu'aux termes de l'article 1609 *nonies* CIV du Code général des impôts, la CLECT est composée des membres des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, chaque commune disposant d'au moins un représentant ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-1067 du 16 juillet 2024 portant modification des limites territoriales de la commune de Neussargues en Pinatelle et érigeant le territoire des anciennes communes de Celles, Chalinargues, Chavagnac et Sainte-Anastasia en communes séparées ; la commune de Neussargues en Pinatelle reprenant le nom de Neussargues-Moissac ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-336 du 27 février 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire de Hautes Terres Communauté, abrogeant l'arrêté préfectoral n°2019-1347 du 16 octobre 2019 ;

Considérant que Hautes Terres Communauté compte désormais 39 communes et qu'il convient de modifier la composition de la CLECT afin que toutes les communes du territoire puissent être représentées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **DE MODIFIER** le nombre de membres composant la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Hautes Terres Communauté, et de le fixer à 39 ;
- **DE DESIGNER** les membres de la CLECT ainsi modifiée comme suit :

COMMUNE	NOMBRE DE REPRESENTANTS	NOM DU REPRESENTANT
ALBEPIERRE-BREDONS	1	Xavier FOURNAL
ALLANCHE	1	Philippe ROSSEEL
AURIAC-L'EGLISE	1	Vivien BATIFOULIER
BONNAC	1	Marie-Claire TUFFERY
CELLES	1	Marie-Pierre RIGAL
CELOUX	1	Frédérique BUCHON
CHARLINARGUES	1	Djuwan ARMANDET
CHARMENSAC	1	Christophe SOULIER
CHAVAGNAC	1	Daniel BERTHEOL
HAZELLES	1	Lucette CHAUVEL
DIENNE	1	Thierry MATHIEU
FERRIERES-SAINT-MARY	1	Franck DE MAGALHAES
JOURSAC	1	Jean RONGIER
LA CHAPELLE D'ALAGNON	1	Gérard POUDEIROUX
LA CHAPELLE-LAURENT	1	Georges CEYTRE
LANDEYRAT	1	Jean-Louis VERDIER
LAURIE	1	Robert JOUVE
LAVEISSENET	1	Claire TEISSEDE
LAVEISSIERE	1	Daniel MEISSONNIER
LAVIGERIE	1	Denis DELPIROU
LEYVAUX	1	Bernard PAGENEL
MARCENAT	1	Colette PONCHET-PASSEMARD
MASSIAC	1	Didier ACHALME
MOLEDES	1	Jean-François LANDES
MOLOMPIZE	1	Philippe LEBERICHEL
MURAT	1	Gilles CHABRIER
NEUSSARGUES-MOISSAC	1	Michel PORTENEUVE
PEYRUSSE	1	André TRONCHE
PRADIERS	1	Luc LESCURE
RAGEADE	1	Bernadette BEAUFORT-MICHEL
SAINTE-ANASTASIE	1	Fabienne FARRADECHE
SAINT-MARY-LE-PLAIN	1	Jean-Marc MIZOULE
SAINT-PONCY	1	Roland VERNET
SAINT-SATURNIN	1	Claire ANDRIEUX-JANNETTA
SEGUR-LES-VILLAS	1	Gilles AMAT
VALJOUZE	1	Éric JOB
VERNOLS	1	David GENEIX
VEZE	1	Aurélien BRESSON
VIRARGUES	1	Michel MARSAL

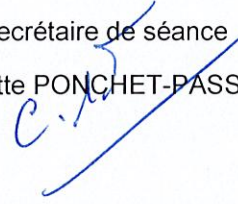
- **DE PRECISER** qu'en cas de démission ou de décès d'un représentant, son remplaçant siégera de droit à la CLECT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance
Colette PONCHET-PASSEMARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.